



L'engagement de
Transparence

Préfecture

Nos résultats en clair
(résultats au 30 / 06 / 2019)



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



70 %

Taux de satisfaction
globale des usagers
pour la délivrance
des titres ⁽¹⁾

85 %



Taux d'appels
aboutis en
préfecture ⁽⁵⁾

28 jour(s)



Délai moyen
de délivrance des
CNI-passeports ⁽²⁾

8 jour(s)



Délai moyen de
délivrance des **permis
de conduire** ⁽³⁾

5 jours



Délai moyen de délivrance des
certificats d'**immatriculation
des véhicules** (cartes grises) ⁽⁴⁾

3,4/5



Score d'effort ressenti
par les usagers pour les
télé-procédures permis
de conduire et certificats
d'immatriculation des
véhicules (cartes grises) ⁽⁶⁾

- (1) Enquête de satisfaction nationale conduite par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) concernant les télé-procédures relatives aux permis de conduire (hors auto-école), aux cartes grises et aux cartes nationales d'identité/passeports.
- (2) Données trimestrielles de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Source ANTS.
- (3) Données trimestrielles de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Source ANTS.
- (4) Délai national trimestriel pour toutes demandes de cartes grises. Source ANTS.
- (5) Source : indicateur local trimestriel, mesuré en préfecture.
- (6) Enquête conduite auprès d'un panel d'usagers sur la difficulté des usagers à demander leur carte grise ou leur permis de conduire sur internet, sur une échelle de 1 (démarche facile) à 5 (démarche compliquée). Source ANTS.



Pour plus d'info sur la transparence des services publics : www.modernisation.gouv.fr/transparence